



Compte rendu de réunion du Conseil Municipal Séance du 20 janvier 2020

Membres présents ou représentés : 17.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Approuvé (17 pour) le compte-rendu de réunion de la séance du 12 décembre 2019.

FINANCES

- Adopté (17 pour) la décision modificative n° 2019-01 Budget de la Commune 2019 – et retrait de la délibération n° 2019-084 du 12 décembre 2019.
- Approuvé (17 pour) le programme 2020 pour l'Amélioration de la Forêt Communale – Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches du Rhône

EDUCATION-JEUNESSE

- Approuvé (17 pour) la convention avec le Conseil Régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur concernant l'organisation des transports scolaires.

ADMINISTRATION GENERALE

- Approuvé (16 pour, 1 contre) la convention avec les co-lotis du Clos des Céréales.
- Autorisé (17 pour) Monsieur le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune dans l'affaire n° Parquet 16109000049 et Identifiant justice : 1637856442S- Ministère public/M. Jonathan MERCIER – Terrains sis Chemin de la Perrine.
- Fixé (17 pour) l'indemnité de chauffage 2020 – Mme Christine LECUYER.

CCVBA

- Approuvé (17 pour) le périmètre de la zone d'activité de la Laurade concernée par la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité » - Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles.

QUESTIONS DIVERSES :

- Lieu d'implantation de la boîte à livres : A l'angle du monument aux morts côté voie menant à la bibliothèque.
- Courrier reçu du SDIS 13 : Un projet de réponse est présenté. Avis favorable.
- Trail des Anges organisé le 15 février 2020 : La présentation de la manifestation et de son enjeu sont faits.
- Rejet des trois recours contentieux engagés contre le PLU : Information donnée par M. le Maire sur le rejet des 3 recours contentieux.
- Demande de subvention de fonctionnement de l'association française des sclérosés en plaques - Année 2020 : Avis défavorable.
- Motion de soutien à la filière Vin et Eaux de vie de vin : Avis favorable sur la motion.

Affiché le 21 janvier 2020